

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER THEMATIQUE

« Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de
continuité écologique à l'échelle intercommunale »

N°2

Mardi 12 juin 2012, de 13h30 à 16h30

Salle Brisac, Airparif,
7 rue Crillon
75004 PARIS

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers thématiques visent à construire les mesures de mise en œuvre du SRCE. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – [le Conseil régional et l'Etat](#) représenté par la [DRIEE et le Conseil régional](#) – et réunissent des représentants de structures concernées par les thématiques abordées.

Sept sujets sont ainsi ~~sont~~ traités dans des ateliers spécifiques : les outils et mesures aux échelles communale et intercommunale, les infrastructures linéaires, l'eau et les [zones milieux humides](#), les espaces forestiers, agricoles, et les zones urbaines.

~~Il est prévu d~~Deux réunions [ont été organisées](#) pour chacun des ateliers thématiques.

La 2^{ème} réunion de l'**atelier thématique intitulé : « Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique ~~dans les infrastructures linéaires~~ à l'échelle intercommunale »** a débuté par une présentation du contenu du SRCE et de la cartographie de la Trame [v](#)Verte et [B](#)leue dans le SRCE.

Les débats ont permis de recueillir les observations des participants sur le contenu du plan d'actions proposé [pour](#) mettre en œuvre le SRCE en Ile-de-France, autour ~~de~~ :

- ~~Les d~~es éléments de cartographie de la TVB ;
- ~~de L'organisation~~ l'[organisation](#) générale du plan d'action via quatre éléments transversaux : documents d'urbanisme et de planification, information et animation, indicateurs d'état de la TVB, éléments de méthode.

Les participants ont ainsi pu émettre des critiques et proposer des compléments sur le contenu du plan d'actions proposé par la maîtrise d'ouvrage du SRCE.

Le support projeté lors de l'atelier est ~~dès à présent~~ accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion. Les co-élaborateurs du SRCE assurent par ailleurs en interne un suivi détaillé, nominatif et chronologique des contributions recueillies dans le cadre de la démarche participative.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Restitution des échanges

Remarques sur la présentation de la cartographie de la trame verte et bleue

➔ Remarques concernant la lisibilité des cartes

- Les participants ont fait remarquer que la lisibilité des cartes étaient à retravailler notamment en ce qui concerne les couleurs et les pictogrammes (exemple : hexagones pour les zones de réservoirs de biodiversité). Il également été mis en avant la nécessité de rendre les cartes plus faciles d'accès.
- Des remarques ont également été faites par les participants concernant la disposition-place des informations relatives aux cartes à l'intérieur du document constituant le SRCE. En effet, cles informations seraient plus facilement accessibles à la suite des cartes plutôt que dans un document annexe. Cela constitue une piste de réflexion pour la MO-maîtrise d'ouvrage qui n'a pas encore tranché sur cette question. Elle signale cependant que plusieurs niveaux de lecture -devraient être disponibles concernant les cartes (méthodologie, plan d'action).

Attention à l'articulation des différentes cartes du SRCE. Attention aux discours portés sur les différentes cartes (notion de priorisation, de temporalité, de priorité pour les financements)

➔ Remarques spécifiques –concernant les-la cartes des secteurs prioritaires (non présentée mais dont l'élaboration a été annoncée)

- Concernant la carte des secteurs prioritaires, plusieurs participants se sont interrogés sur les possibilités de financement pour des actions concernant des espaces non identifiés comme prioritaires dans le SRCE. La mMaîtrise d'ouvrage a rappelé que la logique du SRCE était la conservation globale de la biodiversité, ce qui suppose de n'exclure aucun espace. Cependant, les zones prioritaires le seront effectivement dans le traitement des dossiers. La maîtrise d'ouvrage a également rappelé que l'analyse du SRCE est réalisée à l'échelle régionale, une analyse au niveau local peut donc faire émerger d'autres zones prioritaires qui pourront éventuellement, après analyse, également bénéficier de subventions.

➔ Remarques spécifiques concernant la carte des objectifs-

- Un point de vigilance a été signalé par les participants concernant les « zones de mosaïques agricoles ». Leur mise en évidence (hexagone jaune) sur la carte des objectifs peut comporter un risque de sanctuarisation, et de mise sous cloche des espaces agricoles alors que la dynamique/enjeu actuelle est celle-celui d'une reconquête agricole face au problème de mitage. La maîtrise d'ouvrage a mis en avant qu'il s'agissait avant tout de signaler une richesse dans ces zones en termes de biodiversité dans ces zones. Il a également été rappelé qu'au plan local ces cartes ont vocation à être retravaillées. Au regard de la fréquence des questions sur ces « zones de mosaïques agricoles », la réflexion va être poursuivie en comité de projet afin d'essayer d'éviter le risque de « mauvaises interprétation ».

Remarques transversales sur le SRCE:

- Il a été rappelé la nécessité de produire un document pédagogique, accessible facilement aux élus, notamment en produisant des cartes simplifiées, des supports visuels et des schémas. Afin de permettre aux collectivités une meilleure appropriation des outils du SRCE, il est proposé d'accompagner leur présentation dans le schéma, d'exemples issus des expériences menées par les collectivités.

~~Les discussions ont fait émerger à plusieurs reprises le besoin de mettre en place une plateforme permettant un échange et un retour d'expérience entre les collectivités. Un intervenant a mis en avant le besoin d'identifier qui serait en charge de la réalisation de cette plateforme, si ce projet était réalisé.~~

- Suite à plusieurs interrogations/questionnements autour des notions de restauration et de création, il est apparu nécessaire de réaliser un travail de définition de certains termes techniques. La maîtrise d'ouvrage a cependant rappelé qu'un glossaire était prévu au sein du SRCE.
- Plusieurs intervenants ont rappelé la nécessité d'approfondir le lien entre le paysage et la trame verte et bleue. Il a ainsi été souligné la nécessité de mener en amont un travail de mise en cohérence entre les différents documents produits en Ile-de-France sur le paysage (atlas des paysages, charte paysagère) et le SRCE. Il a également été souligné par l'un des participants la pertinence de s'inspirer dans le SRCE de ces documents réalisés pour préserver le paysage, notamment en développant une accroche territoriale.
- Les discussions ont fait émerger à plusieurs reprises le besoin de mettre en place une plateforme permettant un échange et un retour d'expériences entre collectivités. Un intervenant a mis en avant le besoin d'identifier qui serait en charge de la réalisation de cette plateforme, si ce projet était réalisé.
- En dernier lieu, les discussions ont fait émerger un besoin d'éclaircissement concernant les modalités de contrôle de l'application et de la prise en compte du SRCE pour les collectivités, ainsi que les modalités d'application réglementaire du document.

~~Il a été rappelé la nécessité de produire un document pédagogique, accessible facilement aux élus notamment en produisant des cartes simplifiées, et des supports visuels comme des schémas. Il également été mis en avant la nécessité de rendre les cartes plus lisibles et plus facile d'accès.~~

~~Un participant a mis en avant la spécificité de la petite couronne et a rappelé la nécessité de faciliter la lecture du SRCE à l'échelle communale.~~

~~Suite à plusieurs questionnements autour de la notion de restauration et de création, il est apparu nécessaire de réaliser un travail de définition de certains termes techniques. La maîtrise d'ouvrage a cependant rappelé qu'un glossaire était prévu au sein du SRCE.~~

~~Plusieurs intervenants ont rappelé la nécessité d'approfondir le lien entre le paysage et la trame verte et bleue. Il a ainsi été souligné la nécessité de mener ce travail en amont de mise en cohérence entre les documents produits sur le paysage (atlas des paysages, charte paysagère) et le SRCE. Il a également été souligné par l'un des participants la pertinence de s'inspirer des documents réalisés pour le paysage (atlas), notamment en développant dans le SRCE une accroche territoriale.~~

~~Concernant les documents de références proposés au cours de la réunion, il est apparu nécessaire de trouver les références des documents déjà produit sur le sujet de la mise en place de trames vertes et bleues.~~

~~En dernier lieu, les discussions ont fait émerger un besoin d'éclaircissement concernant les modalités de contrôle de l'application du SRCE pour les collectivités, ainsi que les modalités d'application réglementaire du document.~~

Remarques relatives au plan d'action

Les propositions présentées par la maîtrise d'ouvrage lors de l'atelier sont transcrites en noir. *Les observations réalisées par les participants en séance sont indiquées en italique et en bleu.*

Documents d'urbanisme et de planification

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Favoriser le maintien et la restauration des continuités écologiques (la TVB) dans les documents d'urbanisme élaborés en Île-de-France

Assurer la cohérence / harmoniser les modalités de prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme élaborés en Île-de-France

Permettre la prise en compte du SRCE dans les SCOT élaborés ou révisés en Île-de-France

→ *Il est mis en avant que les SCoOT de l'Île-de-France sont les plus petits de France. L'échelle intercommunale est donc différente, en conséquence les outils et les méthodes proposées doivent tenir compte de cette spécificité et définir la manière dont ce changement d'échelle les impacte.*

MESURES

Elaborer un guide de la prise en compte de la TVB à l'échelle du SCOT et PLU

- Un guide est pertinent, mais il devra éviter d'être trop prescriptif afin de permettre aux collectivités de disposer d'une marge de manœuvre pour mettre en place des initiatives locales.
- Il est proposé que ce guide constitue soit élaboré sous la forme d'un guide d'utilisation du SRCE pour faciliter sa prise en compte par les collectivités dans leurs documents d'urbanisme. Ce guide devrait pouvoir constituer un outil d'aide à la décision.
- Il a également été proposé que ce guide contienne un recueil des outils déjà existant permettant aux collectivités de travailler de manière plus fine à l'échelle locale en faveur des continuités écologiques.
- Une analyse critique des différentes méthodes d'établissement permettant de définir des trames vertes et bleues pourrait également figurer dans ce guide, avec leurs avantages plus et leurs limites moins. Cette partie devrait permettre aux collectivités de s'orienter vers les méthodes les plus pertinentes à mettre en place sur leur territoire en fonction de ses spécificités. Une comparaison entre des expériences réalisées à l'échelle locale semble également nécessaire pour compléter cette approche, mais elle sera plus pertinente réalisée à une échelle territoriale. Cette approche territoriale, qui constituerait la plus-value d'un guide spécifique à l'Ile-de-France.
- ~~A émergé le besoin de mettre en place des échanges entre les collectivités via la mise en place d'une plateforme d'échanges plus évolutiverégulièrement actualisée. Une réflexion est à mener sur les modalités de mise en œuvre et de gestion de cette plateforme d'échange.~~
- ~~Deux types d'acteurs sont concernés par ce guide : les élus et les techniciens. Ce guide sera adressé aux élus, il devra être à la fois pédagogique et didactique (s'appuyer sur des schémas, et des exemples concrets). Un équilibre est à trouver, car ce guide doit également être mobilisable par les techniciens qui vont l'utiliser.~~
- ~~Un guide est pertinent, mais il devra éviter d'être trop prescriptif afin de permettre aux collectivités de disposer d'une marge de manœuvre pour mettre en place des initiatives locales.~~
- A également émergé le besoin de favoriser les échanges entre les collectivités via la mise en place d'une plateforme d'échanges régulièrement actualisée. Une réflexion est à mener sur les modalités de mise en œuvre et de gestion de cette plateforme d'échanges.

Favoriser / encourager les études fonctionnelles à l'échelle des SCOT

Faciliter l'identification, la préservation et la restauration des continuités écologiques sur les territoires intercommunaux, en relation avec les échelons supérieurs (département, région) et inférieur (commune)

→ Il est nécessaire de réaliser un travail de définition sur la notion de restauration et de création.

Remarques spécifiques relatives au plan d'action

LES NOUVEAUX OUTILS

Cahier des charges type pour les études TVB des SCOT :

- Une méthodologie unifiée pour la prise en compte de la TVB dans les SCOT (et PLU), en intégrant notamment :
 - la dimension paysagère₁
 - la fonctionnalité des espaces agricoles₂
- Une charte graphique / des recommandations graphiques unifiées pour la prise en compte de la TVB dans les SCOT₁

→ ~~Le cahier des charges constitue un outil pertinent, mais il!!! faudrait éviter de trop qu'un cahier des charges ait pour effet de trop l'unifier les démarches réalisées sur les territoires afin de permettre aux collectivités territoriales d'innover. Il a été également mis en avant le risque d'obsolescence d'un cahier des charges qui ne prendrait pas en compte les évolutions des méthodes et des outils. En parallèle, il a été signalé le risque de formatage des réponses des bureaux d'étude face à un cahier unifié pour l'ensemble des collectivités.~~

Plutôt qu'un cahier des charges, il serait plus pertinent de définir une liste des éléments à ne pas oublier de mentionner dans un cahier des charges. Cette proposition paraît être plus opérationnelle pour les collectivités afin de les aider à gérer leur commande auprès des bureaux d'étude.

→ Par ailleurs, ~~ce cahier des charges~~ cette liste pourrait contenir un recueil de méthodes ou d'outils que les collectivités pourraient ~~utiliser~~ mettre en place (exemple : l'étude de fonctionnalité des espaces).

→ Il est proposé de mettre en place dans ce cadre une phase de « co-construction » qui viserait une meilleure appropriation, par les acteurs concernés, des projets de mise en place de trames vertes et bleues. Une autre réflexion serait d'ailleurs à mener sur la manière de fédérer les acteurs autour de la s trames vertes et bleues. Il a été également mis en avant le risque d'obsolescence d'un cahier des charges qui ne prendrait pas en compte les évolutions des méthodes et des outils. En parallèle, il a été signalé le risque de formatage des réponses des bureaux d'étude face à un cahier unifié pour l'ensemble des collectivités.

Guide des outils financiers mobilisables par les collectivités

→ Ce guide est outils répondraient à un véritable besoin, mais cependant le fait qu'ils ne soient pas actualisés au cours des six prochaines années pose problème. Pour contourner cette difficulté, il serait pertinent de rendre ces outils adaptables en évitant d'être trop précis dans leur sa définition lors de l'élaboration du SRCE.

Financement des études TVB

- *Il est important de veiller à ce que la définition d'enjeux prioritaires à l'échelle régionale ne pénalise pas le financement d'autres actions qui n'apparaissent pas dans le SRCE comme prioritaires, mais qui répondent cependant à un enjeu important à l'échelle locale (exemple : espèces végétales non définies dans le SRCE).*

Remarques générales relatives aux outils proposés :

~~Il est proposé de mettre en place dans le cahier des charges une phase de « co-construction » qui permettrait une meilleure appropriation, par les acteurs concernés, des projets de mise en place de trames vertes et bleues. Une réflexion serait à mener pour savoir si cette phase a sa place dans un cahier des charges type. Une autre réflexion serait à mener sur la manière de fédérer les acteurs autour des trames vertes et bleues.~~

~~Afin de permettre aux collectivités une meilleure appropriation des outils, il est proposé d'accompagner la présentation de ces outils d'exemples des expériences menées par les collectivités.~~

~~Il est mis en avant que les SCOT de l'Île-de-France sont les plus petits de France. L'échelle intercommunale est donc différente, en conséquence les outils et les méthodes proposées doivent tenir compte de cette spécificité et définir la manière dont ce changement d'échelle les impacte.~~

~~Par ailleurs, des outils sont également à penser pour aider les collectivités à traduire le SRCE dans les documents d'urbanisme.~~

LES DOCUMENTS DE REFERENCE		
Nom du document	Echelle concernée	Public visé
Catégorie : Guides généraux		
<i>Trame verte et bleue et documents d'urbanisme - Guide 4 du COMOP (projet)</i> MEDDTL, mars 2011	Nationale	Spécialiste
Les documents de référence		
Nom du document	Echelle concernée	Public visé
Catégorie : Guides généraux		
<i>SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées - Guide méthodologique de prise en compte de la trame verte et bleue</i> DREAL Midi-Pyrénées, Asconit consultants, juin 2010	Nationale et locale	Spécialiste
Les documents de référence		
Nom du document	Echelle concernée	Public visé
Catégorie : Guides généraux		

De la trame verte et bleue... à sa traduction dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT) DREAL Franche-Comté, n°2	Nationale et locale	Tout public
--	---------------------	-------------

De nouveaux documents ressources sont proposés :

Guide TVB en Ile de France

LES DOCUMENTS DE REFERENCE		
Nom du document	Echelle concernée	Public visé
Catégorie : outils d'analyse fonctionnelle des espaces naturels		
<i>Réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts : méthodologie pour prendre en compte le fonctionnement des espaces agricoles, forestiers et naturels dans l'aménagement du territoire</i> IAU-îdF, DRIAAF, DIREN, octobre 2009	Régionale et locale	Spécialiste

Les documents de référence		
Nom du document	Echelle concernée	Public visé
<u>Catégorie : outils d'analyse fonctionnelle des espaces naturels</u>		
<i>Comment prendre en compte le fonctionnement des espaces ouverts ?</i> <i>Carnet pratique n°5</i> IAU îdF, juin 2011	Régionale et locale	Spécialiste

Remarques spécifiques relatives au plan d'action

Eléments de méthodes transversaux

LES DOCUMENTS DE REFERENCE		
Nom du document	Echelle concernée	Public visé
Catégorie : Paysage et mode d'occupation des sols		
Unités paysagères de la région d'Île-de-France IAU îdF, juin 2010	Régionale	Spécialiste Grand public
<u>Note rapide n°388 «ECOMOS 2000 ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France»</u> IAU îdF, juin 2005	<u>Régionale</u>	<u>Grand public</u>
<u>Base de données ECOMOS 2000</u>	<u>Régionale</u>	<u>Spécialiste</u>

Les documents de référence		
<i>Nom du document</i>	<i>Echelle concernée</i>	<i>Public visé</i>
Catégorie : Paysage et mode d'occupation des sols		
<i>Note rapide n°388 « ECOMOS 2000 ou la cartographie détaillée des milieux naturels en Île-de-France » IAU îdF, juin 2005</i>	<i>Régionale</i>	<i>Grand public</i>
<i>Base de données ECOMOS 2000</i>	<i>Régionale</i>	<i>Spécialiste</i>

LES DOCUMENTS DE REFERENCE		
<i>Nom du document</i>	<i>Echelle concernée</i>	<i>Public visé</i>
Catégorie : Analyse fonctionnelle des espaces naturels		
<i>Note rapide n°499 « L'analyse fonctionnelle des espaces ouverts : un outil pour les territoires », IAU îdF, Avril 2010</i>	<i>Régionale et locale</i>	<i>Grand public</i>

<u>Actes des rencontres « Espèces envahissantes : questions d'écologie et de gestion », Natureparif, Juin 2012</u>	<u>Régionale</u>	<u>Spécialiste</u> <u>Grand public</u>
--	------------------	---

Les documents de référence

Nom du document	Echelle concernée	Public visé
------------------------	--------------------------	--------------------

Catégorie : Analyse fonctionnelle des espaces naturels

<u>Actes des rencontres « Espèces envahissantes : questions d'écologie et de gestion », Natureparif, Juin 2012</u>	<u>Régionale</u>	<u>Spécialiste</u> <u>Grand public</u>
--	------------------	---

LES NOUVEAUX OUTILS

Une définition des principes de la déclinaison de la démarche « Eviter, réduire et compenser » en faveur de la trame verte et bleue francilienne

Remarques transversales :

- Une réflexion est à mener pour réaliser un travail pédagogique afin de rappeler que le SRCE n'est pas une contrainte supplémentaire qui pèse sur les collectivités, mais un moyen de les amener à mettre en place des projets de meilleure qualité.
- Souvent, des collectivités en Ile-de-France sont confrontées à un manque de foncier souvent dues à une urbanisation importante. Dans ces cas précis la mise en place de procédures de compensation pose problème.- Il a été évoqué la possibilité de retirer la procédure de compensation ~~de la phase des démarches de planification~~. La maîtrise d'œuvre a tenu à rappeler qu'avant d'arriver à des mesures compensatoires les projets devaient éviter ou réduire leurs impacts environnementaux.
- ~~Les procédures de compensation ne sont donc pas à éliminer, d'autant que les limites évoquées ne concernent pas l'ensemble des collectivités. Cependant ces difficultés sont à prendre en compte, et une réflexion devra être menée dans le futur.~~
- Une réflexion est également à mener pour définir les justifications techniques et économiques qui permettent de déterminer qu'un projet ~~de~~ ne puisse pas se faire ailleurs. Il s'agit d'un préalable nécessaire à toute mise en place de procédure compensatoire.
- Il a été mis en avant le besoin de s'interroger sur les moyens de caractériser le niveau d'impacts des projets afin de pouvoir mettre en place une compensation équivalente à ce qui a été détruit.

Remarques relatives au plan d'action

Indicateurs TVB

MESURES

- ➔ *Suivre et évaluer l'évolution de la trame verte et bleue francilienne et l'impact des actions mises en œuvre en sa faveur (pertinence, efficacité, efficience)*

Remarques spécifiques relatives au plan d'action**Indicateurs TVB**

LES DOCUMENTS DE REFERENCE		
Nom du document	Echelle concernée	Public visé
Forêt : Quelques indicateurs Natureparif	Régionale	Spécialiste Grand public

- Il a été signalé que les évaluations étaient souvent difficiles à mettre en place pour les collectivités. Il s'agit de trouver un équilibre dans le SRCE entre des évaluations trop techniques qui seront trop lourdes à porter pour les collectivités et des évaluations dont le seul objectif serait de s'assurer d'une prise de conscience sur la nécessité de suivre et d'évaluer les projets. Ces évaluations devront être à la fois efficaces et adaptées aux capacités des collectivités.
- Il est nécessaire d'anticiper ces évaluations. Cette anticipation devrait permettre aux collectivités d'établir un état initial de l'environnement permettant par la suite de mettre en place des indicateurs cohérents avec les objectifs de l'évaluation.
- Par ailleurs, il est nécessaire que le SRCE définisse des indicateurs qui orientent les territoires dans leur démarche de définition d'un état des lieux initial de l'environnement et d'évaluation. Il a été demandé si le SRCE pourrait participer l'établissement de cet état zéro.
- Il a également été demandé si un lien serait établi avec l'observatoire national de la biodiversité, et si un lien serait établi avec la stratégie nationale de la biodiversité. En effet, la SNB propose, lors de sa phase d'engagement, un audit des projets engagés par la structure.

Remarques spécifique relatives au plan d'action

Information et communication

LES ACTEURS ET STRUCTURES RESSOURCES	
Nom	Prestation mobilisable
Centre de ressources de la TVB	Documents sur toutes les régions françaises Recueil d'expériences, d'évaluation...

Les acteurs et structures ressources	
Nom	Prestation mobilisable
IAU îdF	<p>Bases de données (ECOMOS, ECOLINE, BERGES) sur demande</p> <p>Cartographie et fiches interactives</p> <p>Formations</p> <p>Prestations d'études : diagnostics et projets de territoires, planification, évaluations environnementales,...</p>

Les acteurs et structures ressources	
Nom	Prestation mobilisable
Natureparif	<p>Fourniture d'accès à des bases de données et de documents, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic écologique urbain (méthodologie pour accompagner les collectivités) - Comment rédiger un cahier des charges pour effectuer un diagnostic écologique - Entreprises et biodiversité : l'<u>exemple</u>- de GRTgaz

Les nouveaux outils
Mise à disposition des données de « connaissance régionale » du SRCE Ile-de-France
Mise à disposition de la liste des espèces TVB et mode d'emploi
Guide de promotion des outils financiers mobilisables pour la préservation et la restauration des continuités écologiques
Promotion des retours d'expériences et bonnes pratiques

- *Il a été demandé de préciser quel type d'acteurs recouvrait l'expression « collectivité territoriales » – qui peut recouper une pluralité de type d'acteurs. La maîtrise d'œuvre a rappelé – qu'il s'agissait avant tout des élus et des techniciens.*
- *Des interrogations ont émergées – sur la place de la charte de la biodiversité par rapport au SRCE, notamment pour savoir si cette charte en constituerait une déclinaison. La maîtrise d'ouvrage a rappelé que la charte de la biodiversité révisée comprendra bien un volet TVB, et interviendra en parallèle du SRCE, mais n'en constituera pas une déclinaison.*
- ~~*Il a été demandé de mettre à disposition des liens de l'intranet aux collectivités.*~~
- *Il est nécessaire que le rôle de chacun des acteurs et leurs possibilités d'intervention (connaissance, financement, animation) soit bien définis*

Participants

Nom	Prénom	Structure	Mail
BERNARD	Jean-Marc	DRIEE-SNPR	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
CHABOCHE	Jeanne	RCT	j.chaboché@rct-territoires.com
COLAS	Hélène	Conseil régional d'Ile-de-France	helene.colas@iledefrance.fr
DOUCET	Jean	DRIEE- <u>SNPR</u>	jean.doucet@developpement-durable.gouv.fr
FEBVRET	Patrice	Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France	p.febvret@ile-de-france.chambagri.fr
FLANDIN	Jonathan	Natureparif	jonathan.flandin@natureparif.fr
FOUQUART	Xavier	DRIEA / UT 93	xavier.fouquart@developpement-durable.gouv.fr
FOURNIER	Marc	DRIEE-SDDTE	marc.fournier@developpement-durable.gouv.fr
LE CORRE	Jean-Baptiste	Communauté d'Agglomération GRAND PARIS SEINE OUEST (GPSO) (92)	jeanbaptiste.lecorre@agglo-gpso.fr
MALDONADO	Laurence	Communauté d'Agglomération MARNE ET GONDOIRE (77)	laurence.maldonado@marneetgondoire.fr
MBALLA	Armand	SMEP-NCE	armand.mballa@europessonne.fr
MILLION	Laure	RCT	l.million@rct-territoires.com
PARIS	Jérôme	DRIEA	jerome.paris@developpement-durable.gouv.fr
PIOGER	Jean-Pierre	Agence des Espaces Verts (AEV)	jppioger@aev-iledefrance.fr
ROECK	Christian	Agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine-Orge (AUDES0)	croeck@audeso.org
SCAO-BAUDEZ	Caroline	AMETER Paysages	caroline.baudez@ameter-paysages.fr
TALON	Aude	Communauté d'Agglomération CERGY-PONTOISE (95)	aude.talon@ceryypontoise.fr
TREILLARD	Philippe	Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)	philippe.treillard@seine-et-marne.gouv.fr
TREVIN	Amanda	Communauté d'Agglomération HAUT VAL-DE-MARNE (94)	amanda.trevin@agglo-hautvaldemarne.fr
VENDRYES	Caroline	DRIEE	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche
- Jean-Marc Bernard de la DRIEE
- Hélène Colas du Conseil régional d'Ile-de-France

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Ile-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Hélène Colas

Chargée de mission [biodiversité SRCE](#)

Région Île-de-France

Tél. 01 53 85 78 68

helene.colas@iledefrance.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Caroline Vendryes

Chef de projet "SRCE"

DRIEE Ile-de-France

Tél. 01 71 28 44 96

caroline.vendryes@developpement-
durable.gouv.fr